

Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-préfecture de Grasse le 10 Mai 2005 : n° 0061021504 et au JO N°24 du 11 Juin 2005 enregistré sous le n°64

Mandelieu le 16 Octobre 2006

Réf: LT-2006-18796-MC/CLG

Monsieur Le Directeur,

En réponse à votre lettre du 12 Juin 2006 comme vous nous le demandez nous privilégions l'utilisation d'incinérateurs nouvelle génération avec une unité complémentaire de traitement par le procédé de la « Torche à Plasma ».

En effet, les C.S.D.U. présentent de nombreux inconvénients et peu d'avantages (documents joints)

Aujourd'hui, les préconisations gouvernementales conscientes de l'urgence de la protection de l'environnement (notamment effet de serre) amènent notre association, soucieuse des mêmes préoccupations à s'orienter vers une solution propre et pérenne.

Aussi, nous vous présentons la Société "Europlasma" implantée particulièrement au Japon ainsi que dans la région Bordelaise (documents joints).

Vous pouvez vous rapprocher de cette Société dont nous vous communiquons l'adresse.

La technique développée par cette Société a été consacrée par le Ministère de L'Environnement : La vitrification inerte qui en résulte est utilisée en B.T.P et en aménagements urbains.

Notre Association demeure à votre disposition pour participer à des réunions de réflexion et de travail dans ce sens.

Par ailleurs, nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de l'état actuel du dossier concernant le traitement des déchets ultimes dans le département des Alpes Maritimes.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez à la lecture de cette lettre.

Recevez, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président de la S.D.E.M.N.E

